



Union Locale CGT Vierzon  
11, rue Marcel Perrin  
18100 VIERZON  
Tél 02 48 75 05 43  
[cgt.ul.vierzon@wanadoo.fr](mailto:cgt.ul.vierzon@wanadoo.fr)

# RETRAITE : **NON À LA RÉFORME MACRON**

**NON AU REGIME DE REPARTITION PAR POINTS QUI VA GENERER LA MISERE CHEZ LES RETRAITES ET LES FUTURS RETRAITES !**

## **TOUS DANS LA RUE**

**Le 24 SEPTEMBRE 2019 au FORUM à 10h30 à VIERZON**

### **La réforme Macron : une perspective de retraites effondrées pour tous**

Même si tous les détails de la réforme ne sont pas connus à ce jour, on sait d'ores et déjà que :

- Tous les régimes de retraite de base actuels disparaîtraient (régime général du secteur privé, fonctionnaires, régimes spéciaux).
- Un régime **unique par points ou comptes notionnels** les remplacerait : l'AGIRC-ARRCO ? Ou un régime étatisé financé par une CSG étendue ? Rien n'est encore défini.
- Ce serait un régime à cotisations définies sans visibilité sur le montant des retraites. Les régimes actuels à « prestations définies » basés sur la continuité du salaire à la retraite seront donc remplacés par un régime unique par points à « cotisations définies ». Dans un régime à prestations définies les actifs savent ce qu'ils percevront à la retraite, peu ou prou c'est la continuité du salaire. Dans un régime à cotisations définies la prestation de retraite est incertaine (on sait ce que l'on va payer, on ne sait pas ce que l'on va toucher).

#### **Qu'est-ce qu'un régime par points ? C'est le principe actuel de l'AGIRC-ARRCO**

C'est un régime dans lequel le salarié achète des points versés sur un compte virtuel et ouvrant droit à une retraite dont le montant est fonction du nombre de points acquis au cours de la carrière et de la valeur du point dite « valeur de service » qui variera chaque année. Le niveau de la retraite servie ne sera connu qu'à la veille du départ. Le calcul sur l'intégralité de la carrière, au lieu des 25 meilleures années ou des 6 derniers mois, entraînera automatiquement une baisse des pensions. C'est un régime qui se caractérise par la rupture du lien fondamental et direct entre salaire et retraite.

**Exemples :** (En se basant sur le calcul actuel de la retraite complémentaire AGIRC/ARRCO) (loi prévue en 2020 pour application en 2025)

	<b>Retraite aujourd'hui (environ 65 %)</b>	<b>Retraite Macron (environ 50 %)</b>
SMIC à 35 h 1521.22 € brut	167 trimestres <b>988.79 €</b>	172 trimestres <b>760.61 €</b>
Technicien 2300.00 € brut	<b>1495.00 €</b>	<b>1150.00 €</b>
Cadre 3200.00 € brut	<b>2560.00 €</b>	<b>1600.00 €</b>

**Attention : Ceux qui sont actuellement en retraite seront impactés par la réforme tout régime confondu !!!!**

# **GARDONS NOTRE SYSTEME DE REPARTITION ACTUEL !**

## **Nos revendications qui doivent être vos revendications:**

- **Pour un seul système de retraite pour tous les salariés garantissant à tous un montant de retraite de 75% du salaire brut des 6 derniers mois ou 5 meilleures années pour le privé si cela est plus favorable.**  
Cela permet que les retraites ne soient pas inférieures au SMIC.
- **Fin de l'exigence de la carrière complète, seul moyen de régler le problème de l'égalité hommes/femmes.**
- **Disparition des régimes complémentaires :** basculement progressif des cotisations du régime complémentaire sur le régime général pour aboutir à une pension de 75% du salaire brut versé par le seul régime général.
- **Déplafonnement des cotisations et des prestations.**  
Il faut déplafonner les cotisations sur la totalité du salaire et déplafonner les prestations jusqu'à l'indice maximum des grilles de salaires. Cette revendication a été celle de la CGT jusque dans les années 1980, elle doit être réaffirmée.
- **Pensions de réversion à 75% de la pension du conjoint disparu et sans condition de ressources.**
- **Retraite à 55 ans pour tous.**
- **Financement et gestion :**  
Arrêt des exonérations de cotisations sociales et déplafonnement des cotisations.  
Relèvement des taux des cotisations dites patronales jusqu'à mettre le régime en équilibre.  
Transformation de la CSG en cotisation « patronale ».  
Rétablissement des conseils d'administration de la Sécurité Sociale composés pour les  $\frac{3}{4}$  de salariés élus et pour  $\frac{1}{4}$  de représentants de l'Etat.

### **L'argent existe-t-il pour faire cela ?**

Si l'on envisage la réponse aux besoins sous l'angle de la capacité à produire les richesses nécessaires, il ne fait aucun doute que dans un pays qui compte plus de 6 millions de chômeurs, les ressources existent pour produire beaucoup plus.

C'est ce qu'ont prouvé ceux de la Libération. Ce qui était impossible en 1939 est devenu réalité en 1946 et a donné lieu à 30 années de développement dû, en grande partie au fait que, entre 1944 et 1975, les cotisations Sécu sont passées de 4% à 23%. Exigeons que les capacités productives du pays soient au service du progrès social.

**Exigeons la garantie totale du salaire en fonction de la qualification : en activité, en chômage, en retraite.**